

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Conseil
communautaire de l'aide à la jeunesse**

A.Gt 02-12-2010

M.B. 11-02-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, modifié par les décrets du 6 avril 1998, du 29 mars 2001, du 12 mai 2004 et du 30 avril 2009, notamment l'article 28, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2007 portant désignation des membres du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse;

Considérant la nécessité de remplacer un membre démissionnaire au sein du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommée membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, Mme Alice Jaspert en remplacement de M. Dominique Defraene, démissionnaire.

Est nommée membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, Mme Marie-Bénédicte Declaye en remplacement de Mme Murielle Godechoul, démissionnaire.

Est nommée membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, Mme Cécile Pontus en remplacement de Mme Claire Dubois, démissionnaire.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

Bruxelles, le 2 décembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse;

Mme E. HUYTEBROECK